

DÉPARTEMENT  
DES  
YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA VILLE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

ARRONDISSEMENT  
DE  
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

20 DÉCEMBRE 2012

Le nombre de Conseillers  
en exercice est de 39

OBJET

**Tangentielle Ouest  
phase 2 – Modalités de  
concertation**

En vertu de l'article L.2131-1  
du C.G.C.T.  
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye  
atteste que le présent document  
a été publié le 21 décembre 2012  
par voie d'affichages  
notifié le  
transmis en sous-préfecture  
le 27 décembre 2012  
et qu'il est donc exécutoire.

Le 28 décembre 2012

Pour le Maire,  
Par délégation,  
Le Directeur Général Adjoint  
des Services



Aline RIDET

L'an deux mille douze, le 20 décembre à 21 heures, le Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 13 décembre deux mille douze, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel LAMY, Maire.

Etaient présents :

Monsieur SOLIGNAC, Madame BOUTIN, Monsieur PIVERT, Madame de CIDRAC, Monsieur BATTISTELLI, Madame RICHARD, Monsieur AUDURIER, Madame de JOYBERT, Monsieur LEBRAY, Madame GENDRON, Madame GOMMIER, Monsieur HAÏAT, Monsieur BAZIN d'ORO, Madame MAUVAGE, Monsieur MAILLARD, Madame USQUIN, Madame NICOT, Monsieur STUCKERT, Monsieur CHARREAU, Madame ROCCHETTI, Monsieur RAVEL\*, Madame KARCHI-SAADI, Madame TÉA, Monsieur ROUSSEAU, Monsieur QUÉMARD, Madame BRUNEAU-LATOUCHE, Monsieur BLANC, Monsieur PÉRICARD, Madame RHONÉ, Monsieur LÉVÊQUE, Monsieur FRUCHARD

\*Monsieur RAVEL (sauf pour le dossier 12 G 00, le procès-verbal de la séance du 15 novembre 2012, le compte rendu des actes administratifs)

Avaient donné procuration :

Monsieur PERRAULT à Monsieur LAMY  
Madame PERNOD-RONCHI à Madame de CIDRAC  
Monsieur FAVREAU à Monsieur PIVERT  
Mademoiselle DEMARIA-PESCE à Monsieur SOLIGNAC  
Madame DE CASTRO COSTA à Monsieur BATTISTELLI  
Madame LEGRAND à Monsieur PÉRICARD  
Madame FRYDMAN à Madame RHONÉ

Secrétaire de séance :

Madame ROCCHETTI

**N° DE DOSSIER** : 12 G 06

**OBJET** : TANGENTIELLE OUEST PHASE 2 – MODALITÉS DE CONCERTATION

**RAPPORTEUR** : Monsieur AUDURIER

---

**Monsieur le Maire,  
Mesdames, Messieurs,**

L'opération « Tangentielle Ouest » est inscrite au Contrat de Projets État-Région 2007/2013 et au Contrat Particulier Région Île-de-France-Département des Yvelines 2007/2013.

L'opération se décompose en deux phases :

- La première permet de relier Saint-Cyr RER C à Saint-Germain RER A, via la grande Ceinture Ouest.
- La seconde consiste à prolonger la liaison de Saint-Germain Grande-Ceinture vers Achères RER A.

Le Dossier d'Enquête d'Utilité Publique (DEUP) relatif à la phase 1 entre Saint-Cyr RER et Saint-Germain RER été soumis à l'approbation du Conseil du STIF du 13 décembre dernier en vue d'une enquête publique au 2<sup>ème</sup> trimestre 2013.

Le STIF finalise également les études d'actualisation du Dossier d'Objectifs et de Caractéristiques Principales (DOCP) de la phase 2 entre Saint-Germain-en-Laye et Achères. Au printemps 2013, il présentera le projet de phase 2 au public dans le cadre d'une concertation préalable.

Afin de préparer au mieux cette étape, le STIF souhaite recueillir les avis des différents acteurs concernés par ce projet, ainsi que leurs attentes sur le processus d'information du public.

Il demande aux conseils municipaux des villes concernées d'émettre un avis sur les modalités qu'il a retenues pour la concertation préalable du public.

Le STIF a proposé les modalités suivantes :

- Une publicité préalable dans les communes concernées par le projet, sur l'objet et les modalités du déroulement de cette concertation préalable ;
- Des documents d'information sur le projet et sur les modalités de concertation, diffusés notamment aux riverains, équipements, entreprises, etc., situés le long ou à proximité du tracé, et mis à disposition dans les mairies et lors des réunions publiques ;
- Un site Internet dédié à la concertation, espace d'information sur le projet permettant le téléchargement des documents relatifs à la concertation (documents d'information, comptes-rendus des réunions, ...) ainsi que le dépôt d'observations ou suggestions du public ;
- Des réunions publiques d'information et d'échange dans les communes traversées par le projet (Saint-Germain-en-Laye, Poissy, Achères), soit trois réunions publiques.

Il convient d'approuver les modalités proposées par le STIF pour la concertation préalable au lancement de la phase 2 de l'opération « Tangentielle Ouest » entre Saint-Germain-en-Laye et Achères.

## DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le code général des collectivités territoriales,

À L'UNANIMITÉ,

APPROUVE les modalités proposées par le STIF pour la concertation préalable au lancement de la phase 2 de l'opération « Tangentielle Ouest » entre Saint-Germain-en-Laye et Achères telles que reprises dans la présente délibération.

POUR EXTRAIT CONFORME,  
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,

Pour le Maire,  
Le 1<sup>er</sup> Maire-Adjoint,



Maurice SOLIGNAC  
Vice-Président du Conseil Général des Yvelines